



**Vaccinations**  
(Yobosesshu)

Renseignements  
Service de  
prévention  
médicale  
0798-35-3308

Rotavirus	Rotarix : 2 fois à des intervalles d'au moins 27 jours entre 6 semaines 0 jours et 24 semaines 0 jours après la naissance Rotateq : 3 fois à des intervalles d'au moins 27 jours entre 6 semaines 0 jours et 32 semaines 0 jours après la naissance
Hépatite de type B	3 inoculations avant l'âge d'un an 2 <sup>ème</sup> inoculation : prévoir un espace de plus de 27 jours après la 1 <sup>ère</sup> inoculation 3 <sup>ème</sup> inoculation : prévoir un espace de plus de 20 semaines (139 jours) après la 1 <sup>ère</sup> inoculation
Influenza de type B (Hib)	Le vaccin est inoculé le nombre de fois nécessaire entre l'âge de 2 mois et 5 ans. Ordinairement, les vaccinations se déroulent comme suit. Pour un autre déroulement des vaccinations, consultez un médecin ! Vaccinations pour les enfants qui reçoivent la 1 <sup>ère</sup> inoculation entre l'âge de 2 mois et avant 7 mois : Premières inoculations : Avant les 12 mois, 3 fois, par intervalle de 27 jours (ou 20 jours si le médecin en reconnaît la nécessité). Complémentaire : les premières vaccinations terminées, 1 fois, après un intervalle de plus de 7 mois
Infection pulmonaire à microoccus chez l'enfant	Le vaccin est inoculé le nombre de fois nécessaire après 2 mois et avant 5 ans. Ordinairement, les vaccinations se déroulent comme suit. Pour un autre déroulement des vaccinations, consultez un médecin ! Vaccinations pour les enfants qui reçoivent la première inoculation après 2 mois et avant 7 mois Premières inoculations : Avant les 24 mois, 3 fois, par intervalle de 27 jours (ou 20 jours selon les recommandations du médecin) Complémentaire : Après le premier vaccin, 1 fois, après un intervalle de plus de 60 jours, aux environs de l'âge de 12 mois Le 2 <sup>ème</sup> vaccin des premières inoculations doit se faire avant l'âge d'un an.
Vaccin combiné (4 vaccins) et polio inactivée	Première fois, Premières inoculations : 3 fois, à plus de 20 jours d'intervalle, entre l'âge de 3 mois et 7 ans et 6 mois Complémentaire : les premières vaccinations terminées, 1 fois, après un intervalle de plus de 6 mois (avant l'âge de 7 ans et 6 mois)
BCG	Une fois avant d'atteindre l'âge d'un an
Vaccin combiné Rougeole et rubéole	1 <sup>er</sup> vaccin : Une fois, entre 1 an et 2 ans 2 <sup>ème</sup> vaccin : Entre 5 et 7 ans. Une fois, entre le 1 <sup>er</sup> avril et le 31 mars de l'année précédant l'entrée à l'école primaire.
Varicelle	Entre 1 an et 3 ans : 2 inoculations à plus de 3 mois d'intervalle
Encéphalite japonaise	Première fois, Premières vaccinations : Entre 6 mois et 7 ans et 6 mois . 2 fois à plus de 6 jours d'intervalle Complémentaire : Une fois, plus de 6 mois après les premières vaccinations (avant l'âge de 7 ans et 6 mois)



**Enceinte?**  
**Déclaration de grossesse**  
(*ninshin todoke*)

Lorsque vous êtes diagnostiquée enceinte, signalez-le au centre de santé et de bien-être ou à la mairie (bureau principal).

Ce dont vous avez besoin  
Votre carte de numéro (My number card)  
Si vous n'en avez pas, vous aurez besoin d'un document prouvant votre numéro et d'un document d'identification.

**Visite à Domicile d'infirmières et de sages-femmes santé publique**  
(*Akatchan homon*)

Pour un soutien aux nouvelles mères et les questions relatives au développement et à la croissance, des infirmières et des sages-femmes rendent visite, sur demande. Informations: chaque centre d'assistance sociale de la santé.

**Services de soins postnatals**  
Les consultations de santé postnatales, les soins mammaires, les consultations de puériculture, le soutien au repos, etc. sont proposés sous forme d'hébergement, de visite de jour au centre, ou de visite à domicile.

**Prestation d'aide à la garde d'enfants.**  
Après demande et entretien, une allocation d'aide à la parentalité (50 000 JPY) est versée.

**Consultations sur la santé et l'éducation des jeunes enfants**

- Centre d'aide sociale principal 0798-35-3310
- Centre d'aide sociale d'Amagasaki 0798-42-6630
- Centre d'aide sociale de Kitaguchi 0798-64-5097
- Centre d'aide sociale de Shiose 0798-61-1766
- Centre d'aide sociale de Yamaguchi 078-904-3160

**Cours & Consultations destinés aux Futurs Parents**

**Classe pour les mamans:** Cours destinés aux mères qui attendent leur premier enfant. Inscription nécessaire. Les dates sont annoncées sur le site internet ou le bulletin municipal de Nishinomiya. Pour plus de détails, contactez un centre d'assistance sociale et de santé.

**Classe pour les futurs Parents:**  
Pour les futurs parents attendant leur premier enfant. Inscription nécessaire. Les dates sont annoncées sur le site internet ou le bulletin municipal de Nishinomiya. Pour plus de détails, contactez le Service communautaire de santé et de soins de Naruo.

**Examen médical et dentaire pour les femmes enceintes, Examen après l'accouchement**

Vous pouvez faire une demande en même temps que vous faites une déclaration de grossesse. Pour toute question, veuillez contacter votre centre d'assistance sociale et de santé.  
Subvention pour le contrôle de la grossesse Jusqu'à 14 contrôles seront subventionnés.  
\* Subventions additionnelles en cas de grossesse multiple  
Examen dentaire de grossesse  
Vous pouvez bénéficier d'un examen dentaire avant l'accouchement.  
Subvention pour le contrôle de la maternitéLe coût de deux examens post-accouchement au maximum pour la mère sera subventionné.

**Carnet de maternité**  
(*boshi kenko techo*)  
**Demande d'allocations de maternité**

Un carnet de maternité vous sera délivré pour le suivi de santé de la future mère et ceux de l'enfant, de la naissance jusqu'à l'âge de scolarité. Ce carnet sera demandé au moment des vaccinations et des examens médicaux de l'enfant.  
Les versions anglaises, chinoises, coréennes, portugaises, indonésiennes, espagnoles, thaïlandaises, tagalogs, vietnamiennes et népalaises du carnet sont disponibles et sont envoyées sur simple demande auprès du service communautaire de soins de santé.  
En même temps, vous pouvez demander une allocation de maternité (50 000 yens). Veuillez vous munir d'une pièce d'identité et d'un document indiquant votre numéro de compte bancaire.  
\*Un entretien avec la femme enceinte est nécessaire pour le versement de l'allocation.

**Déclaration de Naissance**  
(*shusho todoke*)

Elle doit être faite dans les 14 jours qui suivent la naissance, auprès du Service des Affaires Civiles (Tel:0798-35-3128), ou d'un des bureaux annexes de la Mairie, des Centres de Service municipaux

Documents à fournir:  
-Formulaire de déclaration de naissance (Certificat de naissance)  
-Carnet de Maternité  
-Document attestant la nationalité de chacun des deux parents (si les parents sont tous les deux étrangers)  
-Document prouvant le mariage (si les parents sont tous les deux étrangers)  
-Livret d'Assurance Nationale de maladie (Si vous êtes assuré).



**Un bébé est né!**



## Les cours, consultations, contrôles pour les mères et enfants

Programmes	destiné aux...	Contenus	Dates	Informations et Inscriptions
Classe pour les futures mamans ( <i>hahaoya gakkyu</i> )	Femmes enceintes (Ou en période post-natale, dans le district nord)	Des lectures et des pratiques sur vie dans la maison soins nutritionnels, soins dentaires, l'exercice, des lectures et des pratiques sur la vie à la maison, Garde d'enfants pendant la grossesse et après la naissance, des rendez-vous avec chaque centre de santé et assistance sociale	Les dates sont annoncées sur le site internet de la ville ou le bulletin municipal de la ville de Nishinomiya.	seulement sur rendez-vous Téléphonez à chaque centre de santé et assistance sociale
Classe pour les futurs Parents ( <i>ryoshin gakkyu</i> )	Futurs Parents qui attendent leur premier enfant	Lectures à la garderie de Nishinomiya, support pour les pères pour apprendre à tenir les bébés, utilisant des poupées ou à travers des vidéos	4 fois par an Les dates sont annoncées sur le site internet de la ville ou le bulletin municipal de la ville de Nishinomiya.	Seulement sur inscription Pour plus de détail, contacter le Service communautaire de santé et de soins de Naruo (0798-42-6630)
Visite à domicile	femmes enceintes nouveaux-nés nourrissons	Infirmières et sages-femmes, etc. rendent visite à des demandeurs et donnent des conseils sur la grossesse, les questions postnatales, la croissance, le développement, et les soins du nourrisson.	Sur rendez-vous.	Pour plus amples informations contacter le centre d'assistance sociale et de santé,
Visite à domicile Soins après la naissance	femmes enceintes nouveaux-nés nourrissons moins de 1 an après la naissance	Infirmières et sages-femmes, etc. rendent visite à des demandeurs et donnent des conseils sur la grossesse, les questions postnatales, la croissance, le développement, et les soins du nourrisson. Les consultations de santé postnatales, les soins mammaires, les consultations de puériculture, le soutien au repos, etc. sont proposés sous forme d'hébergement, de visite de jour au centre ou de visite à domicile.	Sur rendez-vous. Réservation requise (Payant. Réduction ou exonération possibles pour les foyers qui bénéficient d'une assistance à la vie quotidienne ou qui sont non-imposables)	Pour plus amples informations contacter le centre d'assistance sociale et de santé, Pour un renseignement, contactez le centre central de santé et de bien-être (35-3310).
Cours concernant le sevrage	Parents dont le premier enfant a entre 5- 13 mois	Cours par des diététiciens sur le sevrage, comment nourrir le bébé, observation de la préparation culinaire et de la dégustation, etc.	Les dates sont annoncées sur le site internet de la ville ou le Bulletin Municipal.	seulement sur rendez-vous avec chaque centre d'assistance sociale et de la santé
Cours concernant le sevrage Contrôle de Santé du 4e mois ( <i>kenkoshinsa</i> )	Parents dont le premier enfant a entre 5- 13 mois Bébés de 4 à 6 mois	Cours par des diététiciens sur le sevrage, comment nourrir le bébé, observation de la préparation culinaire et de la dégustation, etc. Consultation pédiatrique, mesure physique, consultation de garde d'enfants, consultation nutritionnelle	Les dates sont annoncées sur le site internet de la ville ou le Bulletin Municipal. Les dates sont annoncées par courrier.	seulement sur rendez-vous avec chaque centre d'assistance sociale et de la santé Pour plus de détails, contactez un centre d'assistance sociale et de santé.
Contrôle de Santé du 10e mois ( <i>kenkoshinsa</i> )	Bébés de 10 à 11 mois	Contrôle du développement et de la santé par un pédiatre. Conseils sur les soins et la nutrition du bébé	Les dates sont annoncées par courrier.	Pour plus de détails, contactez un centre d'assistance sociale et de santé
Contrôle de Santé du 18e mois ( <i>kenkoshinsa</i> )	D'un an 7 mois jusqu'à la fin du mois où l'enfant aura 2 ans	Examens pédiatriques et dentaires, esures corporelles, onseils s ur l'hygiène dentaire, Consultations éricultures, psychologiques et nutritionnelles.	Les dates sont annoncées par courrier.	Pour plus de détails, contactez un centre d'assistance sociale et de santé
Contrôle de santé de 3 ans ( <i>konkoshinsa</i> )	De 3 ans 5 mois jusqu'à la fin du mois où l'enfant aura 4 ans	Examens pédiatriques, dentaires, ORL et ophtalmologiques, mesures corporelles et analyses d'urine, test de réfraction, conseils en puériculture, nutrition et brossage dentaire, consultations psychologiques.	Les dates sont annoncées par courrier.	Pour plus de détails, contactez un centre d'assistance sociale et de santé.
-Classe de santé dentaire -Cours parent-enfant : Zéro caries dentaires (quartier nord)	Enfants d'âge pré-scolaire.	Examen par dentistes. Instruction sur le brossage des dents par des hygienistes dentaires. Conseils sur la nutrition, etc.	Les dates sont annoncées sur le site internet de la ville ou le Bulletin Municipal	seulement sur rendez-vous Communiquez vous, avec la Division de la promotion de la santé al 0798-26-3667
Conseils sur l'asthme et l'allergie ( <i>zensoku allergy sodan</i> )	Enfants de moins de 16 ans	Conseils concernant l'allergie et l'asthme donnés par des diététiciens et médecins.	Les dates sont annoncées sur le site internet de la ville ou le Bulletin Municipal	Sur rendez-vous auprès du Groupe communautaire de soins de santé central (0798-35-3310) ou du Groupe communautaire de soins de santé de Kitaguchi (0798-64-5097) ou encore du Service communautaire de santé et de soins de Naruo (0798-42-6630)
Conseils de puériculture ( <i>ikuji sodan</i> )	Femmes enceintes Bébés et enfants sous l'âge de scolarisation	Les infirmières de santé publique, etc. fournissent des conseils sur la grossesse les questions postnatales, la croissance, le développement et les soins du nourrisson.	À tout moment (par téléphone, en personne ou en ligne)	Pour un renseignement, contactez chaque centre de santé et de bien-être.
Classe pour petits enfants ( <i>yochi yochi hiroba</i> )	Les enfants de 0 à 2 ans (enfants d'âge préscolaire pour les salons parents-enfants) et leurs parents.	Rencontres proposées par les Centres Municipaux etc. pour l'Enfance aux tuteurs qui élèvent leurs enfants, pour leur apporter un soutien.	Approximativement une fois par mois, (10 fois par an) (2 fois/an pour les salons parents-enfants)	Centre de coordination pour l'éducation des enfants : 0798-35-3121 groupe communautaire de soins de santé : 0798-64-5097

★Pour tous renseignements, se faire accompagner d'une personne parlant japonais.L'Associaton des échanges internationaux peut envoyer sur place un interprète bénévole. Tel: 0798-32-8680 Fax: 0798-32-8678 E-mail: [nia@nishi.or.jp](mailto:nia@nishi.or.jp) Ouvert 9h45- 18h. sauf les mardis

## Aides Financière et Allocation

Titres de Prestation	Contenants	service compétent
Prestation médicale aux nourrissons (enfants), jeunes enfants, etc ( <i>nyuyoji iryohi josei</i> )	Pour les enfants jusqu'au 31 mars après avoir atteint l'âge de 18 ans, la totalité ou une partie des frais médicaux sont subventionnés. (Le contenu des prestations varie selon l'âge de l'enfant et les revenus du foyer.)	Groupe de Services Médicales et Retraites Tel: 0798-35-3131
Allocation familiale ( <i>jido teate</i> )	Une aide sociale mensuelle est accordée à ceux qui ont des enfants âgés de 15 ans maximum au 31 mars. ● En dessous de 3 ans: ¥15000 pour chaque enfant. ● À partir de 3 ans, pendant que l'enfant est en primaire (elementary school): ¥10000 pour chaque enfant, ¥15000 à partir du troisième enfant. ● Pendant que l'enfant est au collège (Junior high school): ¥10000 pour chaque enfant. ● Allocation spécial de ¥5000. ● Les bénéficiaires qui dépassent le plafond de revenu perdent leur droit aux allocations familiales et aux prestations spéciales. Aucune prestation n'est versée.	Groupe d'aide financière pour les enfants.. al 0798-35-3189
Prestation médicale aux enfants prématurés ( <i>mijukuji no tameno yoikuiryo</i> )	Allocation pour couvrir les frais médicaux des enfants prématurés qui sont obligés d'être hospitalisés. Les bébés dont le poids à la naissance est inférieur à 2 000 grammes et ceux dont la force vitale est particulièrement faible sont éligibles.	Service de santé publique et de prévention Tel: 0798-26-3669
Prestation médicale aux enfants souffrant de troubles chroniques ( <i>shoni mansei tokuteishikkan iryo</i> )	Allocation partielle pour les frais médicaux à la charge des enfants de moins de 18 ans souffrant de maladies infantiles chroniques spécifiées.	Service de santé publique et de prévention Tel: 0798-26-3669
Prestation médicale pour le soutien du développement des enfants ( <i>ikuseiiryoy</i> )	Allocation pour couvrir les frais médicaux des enfants de moins de 18ans, handicapés physiques. Les destinataires doivent supporter une partie du coût.	Service de santé publique et de prévention Tel: 0798-26-3669
Prestation du premierexamen prénatal	Les femmes enceintes des foyers non imposables et bénéficiant de l'aide sociale ont droit à cette allocation qui couvre les frais de l'examen de constatation de grossesse. Inscription obligatoire sous dépôt de dossier.	Service de santé publique Tel : 0798-35-3302

### Crèche Collective (*hoikusho*)

Les crèches collectives sont ouvertes aux enfants en bas âge non-scolarisés (qui ont en général plus de six mois) dont les tuteurs légaux ne peuvent pas prendre soin dans le cadre familial durant la journée en raison de leurs occupations professionnelles, d'une maladie, etc. L'inscription dans une crèche s'effectue auprès du service d'admission des garderies de la ville (Hoikunyusho ka). Les nourrissons dont la naissance a été déclarée à la mairie sont acceptés (sauf pour une admission entre décembre et le 1<sup>er</sup> avril). La date limite variant en fonction de la date d'admission désirée, veuillez contacter le service d'admission des garderies pour davantage d'informations. La date limite des admissions pour la période entre décembre et le 1<sup>er</sup> avril est particulièrement tôt (celle-ci est communiquée dans la lettre d'information de la ville).  
.Contact : Service d'admission des garderies de la ville au 0798-35-3160.

### En cas d'urgence dans la nuit et les jours fériés

#### Consultations médicales par téléphone à Nishinomiya

(*Kenko Iryo Sodan Haro Nishinomiya*)

Conseils médicaux par téléphone 24h sur 24 Tél : 0120-86-2438

#### Clinique d'urgence de la ville de Nishinomiya (*okyu shinryo sho*)

Tel: 0798-32-0021 Accès: Tournier vers le nord au carrefour de la Caserne des Sapeurs-Pompiers de Nishinomiya sur la Route N.2

Heures de consultation : Dimanche, jours fériés, fin d'année  
9h00 à 13h45, 17h00 à 23h15, Samedi 17h à 23h15,  
Les autres jours 20h30 à 23h15

#### Centre d'urgence pour les enfants de Hanshin Kita Tél : 072-770-9988

Au carrefour devant la mairie de la ville de Itami, sur la route nationale 171, allez dans la direction nord!

Heures de consultation : Tous les jours ; Heures de nuit : de minuit à 6h30